

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire
du 3 mai 2021

Séance ordinaire du conseil de la ville de Disraeli, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 3 mai 2021 à 19h53, conformément aux dispositions de la Loi des cités & villes de la province de Québec, à laquelle assistent, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, et M. Charles Audet, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

M. Rock Rousseau a avisé de son absence.

M. Matthieu Levasseur, directeur général, assiste à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Correspondance
5. Trésorerie
6. Rapports des comités / Dépôt divers documents
7. Réglementation
8. Affaires nouvelles
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h53.

05-2021-138

1.1 Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui permet que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 qui stipule que si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et enregistrée ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE soit tenue la présente séance à huis clos ;

QUE soit publié l'enregistrement de la présente séance sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-2021-139

Il est
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**
Et résolu,

QUE soit adopté l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

05-2021-140

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE

Il est
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**
Et résolu,

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 6 avril 2021. À la demande du président, il résume les communications ayant un intérêt public.

5. TRÉSORERIE

05-2021-141

Lecture et commentaires des comptes de 1 500 \$ taxes en sus et plus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 30 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend en compte la liste des comptes payables datée du 30 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE

Il est
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**
Et résolu,

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 30 avril 2021, qui totalisent 97 516.12 \$;

QUE soit approuvée la liste des comptes payables datée du 30 avril 2021, qui totalisent 89 438.11 \$, et que soit autorisé leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Matthieu Levasseur, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.

Matthieu Levasseur
Directeur général et secrétaire-trésorier

6. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

6.1 Rapport mensuel des permis du service d'urbanisme

Le conseiller M. Alain Brochu dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois d'avril.

6.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le conseiller M. Germain Martin fait un résumé des interventions récemment effectuées et prévues pour le prochain mois.

6.3 Rapport mensuel du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le conseiller M. Charles Audet fait un résumé des activités prévues au niveau des loisirs.

6.4 Rapport sur le service de transport adapté

Le conseiller M. Alain Daigle fait état des services de transport adapté.

6.5 Rapport mensuel des interventions du service des incendies

Le maire, M. Jacques Lessard dépose le rapport des interventions du service des incendies pour le mois d'avril.

6.6 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur général dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe par l'exercice terminé au 31 décembre 2020.

7. RÉGLEMENTATION

05-2021-142

7.1 Adoption du règlement numéro 684 amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement

Le directeur général fait mention de l'objet du règlement numéro 684 et du fait qu'aucun changement n'ait été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite que soit interdite toute opération cadastrale qui aurait pour résultat de morceler un lot en zone conservation ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit adopté le règlement numéro 684 amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-143

7.2 Avis de motion du projet règlement numéro 685 modifiant le règlement 656 relatif à l'occupation du domaine public

M. Alain Brochu, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente tenue à jour ultérieur, le règlement numéro 656 relatif à l'occupation du domaine public. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par M. Alain Brochu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. AFFAIRES NOUVELLES

05-2021-144

8.1 Redistribution des redevances à l'élimination – critère de performance pour la gestion de la matière organique

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur Plan de Gestion des Matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations réglementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du Programme de redistribution des redevances à l'élimination;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/60 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

CONSIDÉRANT QUE cette redistribution représente un financement d'environ 425 000 \$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit demandé au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans;

QUE les membres du conseil municipal maintiennent que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance;

QUE cette résolution soit expédiée à :

- M. Benoît Charrette, Député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;
- M. François Jacques, Député de Mégantic;
- M. Samuel Poulin Député de Beauce-Sud;
- M. Jacques Derms, Président de la FQM;
- Mme Suzanne Roy, Présidente de l'UMQ;
- Mme Sonia Gagné, Présidente de RECYC-QUEBEC

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-145

8.2 Appui des recommandations des 750 médecins qui demande une décentralisation des soins de santé

CONSIDÉRANT QUE la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le Rétablissement d'un conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) locaux pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

Et résolu,

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;

De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement d'y faire suite.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-146

8.3 **Demande de subvention au député provincial, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration**

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Et résolu,

QUE soit présentée au député provincial, M. François Jacques, une demande de subvention à hauteur de 45 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration. Cette somme est demandée compte tenu des travaux de revêtement mécanisé qui seront menés cette année sur diverses rues de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-147

8.4 **Vente des bandes de la patinoire extérieure à la Polyvalente de Disraeli**

Le conseiller M. Charles Audet déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts pour le prochain point. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé pour la mise en place d'un mini-golf au parc de la Gare ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace requis pour la réalisation de ce projet est disponible et réalisable à l'emplacement de la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a accepté le projet de Mini-Golf Disraeli inc ;

CONSIDÉRANT QUE les bandes de la patinoire extérieure située au parc de la Gare ont été retirées pour laisser place au Mini-golf ;

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente de Disraeli a manifesté un intérêt à faire l'acquisition de celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente de Disraeli a déposé une offre de 25 000 \$ pour l'achat des bandes retirées ;

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente est un partenaire de la Ville de Disraeli, et que ces installations profitent à la population ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit autorisée la vente des bandes de la patinoire extérieure pour la somme de 25 000 \$ à la Polyvalente de Disraeli;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le conseiller M. Charles Audet réintègre la séance.

05-2021-148

8.5 **Grille des tarifs pour les inscriptions au camp de jour et au service de garde - été 2021**

CONSIDÉRANT QU'une analyse des coûts relatifs aux inscriptions et aux surcharges imposées aux non-résidents a été réalisée pour le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser la tarification du camp de jour offert à la semaine et de la surcharge aux non-résidents s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements proposés sont basés sur le principe de l'utilisateur payeur ;

	Camp de jour.				SERVICE DE GARDE			
	Résident		Non résident		Matin <u>et</u> soir		Matin <u>ou</u> soir	
Quantité	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
1 semaine	50 \$	50 \$	100 \$	110 \$	30 \$	30 \$	15 \$	20 \$
2 semaines	100 \$	100 \$	200 \$	220 \$	60 \$	60 \$	30 \$	40 \$
3 semaines	150 \$	150 \$	300 \$	300 \$	90 \$	90 \$	45 \$	60 \$
4 semaines	200 \$	200 \$	400 \$	350 \$	120 \$	120 \$	60 \$	80 \$
5 semaines	250 \$	250 \$	500 \$	400 \$	150 \$	140 \$	75 \$	100 \$
6 semaines	300 \$	290 \$	600 \$	440 \$	180 \$	150 \$	90 \$	100 \$
7 semaines	350 \$	290 \$	700 \$	440 \$	210 \$	150 \$	105 \$	100 \$
À la semaine	50 \$		100 \$		30 \$		15 \$	

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
 Et résolu,

QUE soit adoptée la proposition du directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire telle que présentée.

Que soient appliqués les tarifs ci-haut mentionnés lors des inscriptions au camp de jour.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-149

8.6 Élections municipales – inscriptions aux séances de formation

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales se tiendront en novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE des séances de formation sont offertes gratuitement et sur une plateforme virtuelle ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Véronique Grimard et Marie-Christine Boucher sont prêtes et disposées à prendre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
 Et résolu,

Que soient inscrites Mesdames Grimard et Boucher auprès d'élections Québec afin de participer aux séances de formation sur les élections municipales 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

05-2021-150

8.7 Renouvellement de l'entente de travail avec le directeur du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite renouveler l'entente de travail avec le directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
 Et résolu,

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de travail avec le directeur du service des travaux publics;

QUE soient autorisés le maire, M. Jacques Lessard et le directeur général, M. Matthieu Levasseur, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-151 8.8 Renouvellement de l'entente de travail avec le directeur du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite renouveler l'entente de travail avec le directeur du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de travail avec le directeur du service de l'urbanisme.

QUE soient autorisés le maire, M. Jacques Lessard et le directeur général, M. Matthieu Levasseur, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-152 8.9 Entente des conditions salariales normatives pour M. Daniel Paradis et M. Frédéric Proulx au cours du congé maladie de M. Michel Bergeron.

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Bergeron, directeur du service des incendies est actuellement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Paradis et M. Frédéric Proulx assureront la direction par intérim du service des incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir des conditions salariales et normatives au cours de ce remplacement;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE soit acceptée l'entente des conditions salariales et normatives de travail de M. Daniel Paradis et M. Frédéric Proulx;

QUE le maire, M. Jacques Lessard, et M. Matthieu Levasseur, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ledit contrat de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-153 8.10 Autorisation de la signature de l'entente d'exploitation et de raccordement au réseau public entre la Ville de Disraeli et le Camping du Golf inc

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Camping du Golf inc souhaite implanter un nouveau projet commercial sur le lot 5 513 655, soit un terrain de camping ;

CONSIDÉRANT QUE le projet propose un nouveau réseau privé (aqueduc et égout) pour desservir les emplacements de camping ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC - Lavalin a déposé un rapport technique pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution no 04-2021-128, la Ville a signifié ne pas s'opposer à la délivrance de l'autorisation du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique a demandé à Camping du Golf de lui faire parvenir divers documents dont une copie de l'entente intervenue entre la Ville de Disraeli et Camping du Golf concernant le raccordement au réseau public;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE soit acceptée l'entente telle que proposée;

QUE soient autorisés le maire, M. Jacques Lessard et le directeur général, M. Matthieu Levasseur, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-154 8.11 **Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet du Camping du Golf inc. – Engagement de l'échéancier pour la vidange des boues des étangs aérés 1 et 4**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Camping du Golf inc souhaite implanter un nouveau projet commercial sur le lot 5 513 655, soit un terrain de camping ;

CONSIDÉRANT QUE le projet propose un nouveau réseau privé (aqueduc et égout) pour desservir les emplacements de camping ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC - Lavalin a déposé un rapport technique pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution no 04-2021-128, la Ville a signifié ne pas s'opposer à la délivrance de l'autorisation du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à l'entreprise des documents et renseignements complémentaires afin de poursuivre l'analyse des impacts du projet, notamment une résolution signifiant l'engagement de la Ville quant à un échéancier pour la vidange des boues des étangs aérés 1 et 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des eaux usées de la Ville est composé de quatre étangs aérés qui ont des drains de 200 mm sous chacun d'entre eux qui permet l'abaissement du niveau de la nappe phréatique lors de la vidange ou de l'entretien des étangs ;

CONSIDÉRANT QUE ces drains sont aujourd'hui non opérationnels et que la Ville désire procéder au remplacement du système de drainage actuel par un système de puits qui permettra de rabattre le niveau de la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a réalisé en avril 2021 une étude hydrogéologique par l'entremise de la firme FNX-INNOV inc. afin de déterminer un système d'abaissement de la nappe phréatique au site des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT les recommandations de cette étude ;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu :

QUE soit signifié au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'échéancier de la Ville quant à la vidange des boues des étangs aérés 1 et 4 ;

QUE, dans le cadre de cet échancier, la Ville verra au cours des prochains mois à installer un puits d'essai dans le secteur de l'étang 4 afin d'augmenter le rabattement disponible ;

QUE des essais de pompage seront effectués par la suite afin de vérifier le rayon d'influence et le rabattement disponible à l'emplacement du puits ;

QU'advenant que le rayon d'influence soit insuffisant pour rabattre le niveau d'eau à l'emplacement d'autres étangs, un second puits sera aménagé dans le secteur de l'étang 1 ;

QU'une fois la conception finale du système de rabattement effectuée, la Ville procédera rapidement par la suite à la vidange des boues des étangs 1 et 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-155 8.12 Plan de transport, de tarification et du niveau de service de Transport Adapté

CONSIDÉRANT QU'une entente de service de Transport Adapté fut proposée en décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli était en défaveur de la proposition ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle proposition d'entente de service du Transport Adapté fut présentée et adoptée aux conseils des maires de la MRC des Appalaches le 19 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu :

QUE la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée ;

QUE Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

QUE la Ville de Disraeli adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2021 ;

QUE la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 2,51\$ par habitants, soit pour un nombre de 2 374 habitants pour une contribution totale de 5 958.74 \$, soit versée à T.A.T suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T ;

QUE le représentant de la Ville de Disraeli, en tant que membre de T.A.T pour l'année 2021, soit M. Alain Daigle ;

QUE le plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvé;

QUE la grille tarifaire appliquée aux usagers, tel que décrite au plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvée ;

QUE les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées tel que présentées par l'organisme mandataire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-156 8.13 Autorisation pour l'achat de deux (2) nouveaux climatiseurs muraux

Le conseiller M. Alain Brochu déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts pour le prochain point. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE les climatiseurs situés dans le bureau central (réception) ainsi que dans le bureau du directeur général sont brisés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) climatiseurs sont installés depuis plus de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE lors des périodes estivales, la température dans les bureaux devient rapidement très chaude;

CONSIDÉRANT QUE la dépense fut prévue au budget pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à deux (2) entreprises de nous soumettre une soumission pour le démantèlement et l'installation de nouvelles unités;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Réfrigération Thetford répond à nos besoins à moindre coût;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Réfrigération Thetford au coût de 5 024.24 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation de deux (2) climatiseurs dans les bureaux de l'hôtel de Ville afin de remplacer les unités défectueuses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le conseiller M. Alain Brochu réintègre la séance.

05-2021-157 8.14 **Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Disraeli comme membre solidaire auprès du journal Le Cantonnier, année 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est consciente de l'importance de la diffusion locale d'information;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Et résolu,

QUE soit renouvelée l'adhésion de la Ville de Disraeli comme membre solidaire au sein du journal communautaire Le Cantonnier pour l'année 2021 au coût de 100 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-158 8.15 **Appui à l'Association des résidents du lac Aylmer concernant leur demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de l'Eau » de la MRC des Appalaches**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du lac Aylmer veut déposer un projet au « Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de l'Eau » de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite prendre des mesures préventives et correctives afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Sentinelle de l'Association des Résidents du Lac Aylmer fera des inventaires dans tous les secteurs du lac en juillet, août et septembre et que ces inventaires consistent à identifier des plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation biologique comprenant un inventaire des macroinvertébrés (Benthos) sera faite en été 2021 et en été 2022 par des consultants en biologie afin d'établir une référence (2021) et déterminer si la qualité de la chaîne alimentaire demeure stable 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Rappel et son équipe de plongeurs feront deux (2) journées d'arrachage de PEE dans plusieurs secteurs du lac, y compris la baie de Disraeli et le lac Noir;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme « Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de l'Eau » de la MRC des Appalaches ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Association des Résidents du Lac Aylmer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-159 8.16 Demande d'aide financière de Moisson Beauce pour leur collecte de dons annuelle

CONSIDÉRANT QUE Moisson Beauce a fait une demande d'aide financière dans le cadre de sa campagne de financement pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU

APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

Et résolu,

Que soient informés les responsables de Moisson Beauce que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de levée de fonds.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-160 8.17 Demande d'aide financière du Cinéma du Lac

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire le Cinéma du Lac a fait une demande d'aide financière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire soutenir et contribuer à maintenir les activités du Cinéma du Lac;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, un don de 1 000 \$ est fait au Cinéma du Lac dans le cadre du Programme dons et aide aux organismes;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

QUE soit octroyée la somme de 1 000 \$ au Cinéma du Lac comme aide financière pour l'année 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-161 8.18 Campagne de financement « Donnez de L'espoir » de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (DRDP-CA)

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (DRDP-CA) a fait une demande d'aide financière à la Ville de Disraeli ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit refusée la demande financière de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (DRDP-CA)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-162

8.19 **Adhésion à titre de membre utilisateur à la Coopérative Rappel**

CONSIDÉRANT QUE l'état de nos lacs, cours d'eau et milieux humides se dégradent ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative le Rappel œuvre à développer une multitude d'expertises pour contrer ces impacts sur notre patrimoine naturel que sont nos lacs et cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a à cœur de voir sa richesse aquatique être mieux protégée ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli adhère, à titre de membre utilisateur, à la Coopérative Rappel pour la somme de 200 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-163

8.20 **Autorisation à présenter une demande d'aide financière PRIMADA**

CONSIDÉRANT QU'un appel de projet est en cours dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînées (PRIMADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire déposer une demande d'aide financière pour la mise sur pied de terrains de pickleball dans le cadre du projet de réaménagement du parc de la Gare ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Ville de Disraeli a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Disraeli s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Ville de Disraeli confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-164

8.21 **Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Disraeli au Carrefour Action municipale et Famille pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI est un service d'accompagnement pour les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a à cœur la santé et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Et résolu,

QUE soit renouvelée l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille au montant de 90.83 \$ taxes incluses pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-165 8.22 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genres;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

QUE soit proclamer le 17 mai « Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-166 8.23 Autorisation de paiement à Raymond Chabot, Grant Thornton concernant l'audit des livres et la préparation des états financiers de la ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Il est

PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit autorisé un paiement à Raymond Chabot, Grant Thornton au montant de 10 922.63 \$ taxes incluses pour des honoraires relatifs à l'audit des livres et à la préparation des états financiers de la ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-167 8.24 Autorisation de paiement à Navi-Sécur Marine pour l'achat de bouées

Il est

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET

APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

Et résolu,

QUE soit autorisé un paiement à Navi-Sécur Marine au montant de 16 211.48 \$ taxes incluses pour l'achat de bouées qui seront installées sur le lac Aylmer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-168 8.25 **Autorisation de paiement à Bilo-Forge Inc. au montant de 16 222.97 \$ pour la fabrication et la vente de planches ajourées en acier galvanisé pour le pont bleu**

Il est

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE soit autorisé un paiement à Bilo-Forge Inc. au montant de 16 222.97 \$ pour la fabrication et la vente de planches ajourées en acier galvanisé pour le pont bleu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-169 8.26 **Demande de dérogation mineure 2021-0005 pour la propriété sise au 1023, rue St-Antoine, lot 5 513 700, appartenant à M. Dary Lambert**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la régularisation des empiétements du bâtiment principal dans la marge de recul avant.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un empiétement du bâtiment attenant dans les marges de recul avant et arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un empiétement de 1.45 mètre dans la marge de recul pour l'implantation d'annexe d'un bâtiment principal (garage) en cour arrière prescrite à 3 mètres.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme recommandent aux membres du conseil municipal d'autoriser la demande ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

Et résolu,

QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1023, rue St-Antoine, lot numéro 5 513 700.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

05-2021-170 8.27 **Demande de dérogation mineure 2021-0006 pour la propriété sise au 58, avenue Champlain, lot numéro 5 513 528 appartenant à M. René Fleury**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise la régularisation d'empiétement du bâtiment principal dans l'emprise publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une superficie inférieure à la norme prescrite;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme recommandent aux membres du conseil municipal d'autoriser la demande ;

EN CONSÉQUENCE

Il est

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Et résolu,

QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 58, avenue Champlain, lot numéro 5 513 528.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

10.1 Considérant que la séance du conseil est tenue à huis clos, le directeur général atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

05-2021-171

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE soit levée cette séance à 20h39.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

M. Jacques Lessard
Maire

M. Matthieu Levasseur
Directeur général et
secrétaire-trésorier

